

La **Fondation du patrimoine**, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de protéger le patrimoine dans son ensemble – bâti, mobilier et naturel – pour le transmettre aux générations futures. Sa priorité est la sauvegarde du patrimoine local, non protégé et en péril. La Fondation du patrimoine agit partout en France, grâce à son réseau de plus de 1 000 bénévoles, aux côtés des collectivités, des particuliers ou des associations, à travers ses 21 délégations régionales, dont la Délégation Corse.

La Fondation du patrimoine est un partenaire essentiel des collectivités, en particulier des communes et intercommunalités qui ont en charge la gestion du patrimoine, qu'il soit protégé ou non protégé par l'État. Elle identifie les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, sensibilise les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration et accompagne leurs projets en favorisant leur financement.

La Fondation étant liée à la Collectivité de Corse par une convention cadre, ses aides permettent de réduire significativement la part restant à charge du porteur de projet.

Depuis 2021, la Fondation du patrimoine propose également le « [Portail du Patrimoine](#) », site d'information, consacré au patrimoine et aux enjeux de sa restauration.

L'objet social de la Fondation du patrimoine couvre toutes les expressions du patrimoine : bâti, avec la prise en charge de tous types de bâtiments ou non bâti.

Par opposition au patrimoine immobilier, le patrimoine mobilier comprend tous les biens meubles, c'est-à-dire, déplaçables, mobiles. Cette typologie de patrimoine est donc très vaste. Elle inclut aussi bien les instruments de musique, les pièces archéologiques, les moyens de transport, sans oublier les documents d'archives, les pièces ethnographiques, les objets d'art décoratif, les instruments scientifiques, etc.

La chargée de mission et les bénévoles pour la Délégation Corse interviennent auprès des élus pour :

Organiser la collecte de dons auprès du grand public et des entreprises, principal outil de la Fondation

Délivrer un premier niveau d'information sur les outils de financement d'un projet, notamment les fonds et programmes thématiques, prix et concours de la fondation : Loto du patrimoine, Prix sésame, Fonds impact, Programme Patrimoine et Tourisme local, Programme patrimoine roman, etc ...

Délivrer les conseils indispensables relatifs au montage d'un dossier de financement

Accompagner chaque projet pour trouver des financements complémentaires

Le Portail du patrimoine a pour ambition d'accompagner les propriétaires, en particulier les collectivités, dans la réalisation de leurs projets et propose différents outils :

Guides et boîte à outils : ex : [Monument historique : comment faire protéger un objet mobilier ?](#)

Modules digitaux : ex : « [Le Patrimoine français : une diversité à découvrir](#) »



Orgue de Vallica- © @Fondation du patrimoine

Référent



Lisa BRUN
Chargée de mission
Délégation Corse
Port : 0629615616 Fixe : 0495388483
corse@fondation-patrimoine.org

Bénéficiaires

Communes et EPCI

Exemples

Restauration de l'orgue de Vallica

Restauration d'un manuscrit et de planches anatomiques, Bibliothèque de Bastia

Restauration des stalles de Monticellu

Restauration de la statue de Sampiero à Bastelica

Restauration de toiles et d'un reliquaire de l'église de Costa

Partenaires

Ville de BASTIA

Collectivité de Corse

Club des mécènes de Corse

Formes et modalités d'intervention

Conseils de premier niveau
Prise de contact
Entretien téléphonique afin de déterminer les besoins
Rendez-vous sur place avec le porteur de projet
Organisation de collecte

Délai d'intervention

Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec la Fondation.